

René Guerra

Maitre de Conférences I^{ère} Classe HDR

Agagé de l'Université

Docteur en Sciences de l'Université de Paris

Membre du CERL

Ancien directeur du Département de russe

de l'UFR LASH de l'UNSA

B.P. 2201

06204 NICE CEDEX 3

TÉL. 04 93 55 36 52

FAX 04 93 37 55 36

Chercheur à l'ONM

Chercheur des Arts et des Lettres

Je suis choqué par le rapport à charge rédigé le 11 juin 2013 par M. G. Ranlet qui fait preuve de partialité et d'un manque évident d'objectivité et de déontologie universitaire. Ce n'est pas un rapport mais un préquisitoire.

De plus il a tort de m'attaquer personnellement et d'essayer de m'intimider.

J'atteste donc à l'attention des juges du Tribunal Administratif de Paris des éléments du dossier de M. Livry qui ont été sciemment omis par les rapporteurs : depuis 2010, M. Livry a donné des cours magistraux, c'est à dire des cours du niveau de MCF et même de l'U, et, depuis qu'il est docteur, soit depuis 2011 il a assuré à la Faculté des Lettres (UFR LASH) de l'Université de Nice Sophia Antipolis trois CM par semaine comme l'attestent les fiches administratives de l'UFR LASH et ce à la satisfaction générale des étudiants du département de russe.

D'autre part M. Livry, auteur de trois monographies, écrivain de langue russe, lauréat de deux prix scientifiques et d'un prix littéraire américain est peut-être le seul slaviste à être à la fois un helléniste et germaniste reconnu.

En outre, les deux parties s'amusent à discuter sur l'ensemble d'articles 12 ou 13, publiés par M. Livry depuis le début de l'année 2012 (cf. le rapport de M. G. Paulet p. 2), alors que M. Livry dispose dans sa bibliographie d'une trentaine d'articles, pour la plupart édités par des revues avec Comités de lecture devant ne furent pas éligibles tous les qualifiés aux fonctions de Maître de Conférences, en 10^e et 13^e Sections, de 2012 et 2013.

Je demande donc au Tribunal administratif de rétablir la justice pour M. Livry qui subit des décisions prises par le CNU sur la base de rapports quelque peu partiaux.

Nice, le 1 octobre 2013
J. Le Guenec